

N° 1416-2011/APS/DJA/SSACA

Date du : 29/07/2011

Rapport
à
l'assemblée de la province Sud

OBJET : modification de la délibération n° 42-2009 du 27 mai 2009 portant désignation des membres des commissions intérieures de l'assemblée de la province Sud

PJ: un projet de délibération

Monsieur Roch WAMYTAN ayant démissionné de ses fonctions de membre de la commission de l'enseignement privé, il convient de procéder à son remplacement au sein de ladite commission et ce, conformément aux dispositions de l'article 6 du règlement intérieur de l'assemblée de province qui prévoit que : « *Chaque commission comprend huit membres. Il est procédé à leur désignation par accord entre les responsables des formations politiques en tenant compte de leur représentativité dans l'assemblée de Province. Cet accord est ratifié par l'assemblée de Province.* »

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.